



Code de conduite et d'intégrité des entraîneures et des entraîneurs

PRÉAMBULE

Le code de conduite des entraîneures et des entraîneurs est complémentaire à la politique en matière de protection de l'intégrité et au code de conduite des entraîneur.e.s de NAQ. Il vise à promouvoir des comportements exemplaires, à prévenir toute forme de violence et à protéger l'intégrité des personnes lors de la pratique de la natation artistique.

Les entraîneures et les entraîneurs occupent un rôle essentiel dans l'encadrement, l'accompagnement et le développement des personnes qui pratiquent la natation artistique. Elles et ils doivent prendre conscience que leur influence dépasse largement l'activité elle-même et doivent se montrer dignes de cette responsabilité. Ces personnes contribuent au développement physique, social et personnel des athlètes sous leur responsabilité en veillant à un environnement sain, sécuritaire et inclusif.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURES ET DES ENTRAÎNEURS

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, les entraîneures et les entraîneurs doivent:

Éthique, professionnalisme et responsabilité

- Adopter un comportement éthique et professionnel en tout temps;
- Gérer leur activité avec transparence et cohérence entre les intérêts personnels et collectifs;
- Respecter les règlements du sport;
- Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes et du Club;
- Reconnaître et respecter ses limites sur le plan des connaissances et compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir;
- Actualiser et bonifier ses connaissances sur les enjeux d'intégrité, de prévention de la violence et de santé mentale;

Bien-être, développement et soutien des athlètes

- Placer le bien-être des athlètes au cœur de ses priorités;
- Favoriser le développement de la confiance et l'estime de soi des athlètes;
- Assurer une supervision bienveillante et adaptée en tout temps, auprès de l'ensemble des personnes qui pratiquent la natation artistique;
- Encourager l'équilibre entre les activités de loisir et de sport et les autres sphères de vie (ex.: travail, études, vie familiale);

Sécurité, prévention et encadrement

- Sensibiliser les jeunes à une pratique saine et sécuritaire de leur activité;
- Soutenir positivement les athlètes dans la victoire comme dans la défaite;



- Chercher à préserver la santé, la sécurité, l'intégrité et le bien-être présent ou futur des participantes et des participants;
- Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau;
- Adapter les activités de loisir ou de sport en fonction du niveau des personnes qui y participent;
- S'assurer que les sites d'entraînement, de compétition ou d'activités sont sécuritaires en tout temps;
- Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence;
- Obtenir l'autorisation parentale pour conduire une personne, qu'elle soit mineure ou handicapée, à une activité de loisir ou de sport ou l'en ramener;
- Planifier l'ensemble des activités de façon que toutes les personnes concernées ne soient jamais seules dans un lieu fermé en compagnie d'une personne mineure. Ce lieu peut être physique (ex. : local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (ex. : messagerie, réseau social);

Respect, équité et confidentialité

- S'assurer que chaque personne est traitée avec respect et équité;
- Instaurer un climat de confiance permettant à chacune et chacun de signaler sans crainte un comportement portant atteinte à l'intégrité.
- Assurer la confidentialité des informations personnelles ou médicales;
- Célébrer la victoire sans ridiculiser l'adversaire et accepter la défaite en reconnaissant le bon travail de l'adversaire et en adoptant une attitude positive;
- Respecter la confidentialité lorsqu'une athlète consulte une ressource externe comme une professionnelle ou un professionnel de la santé.